

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N°130 – SEPTEMBRE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

RAPPEL : Le PV officiel du conseil doit désormais être validé lors du conseil suivant. Il sera donc consultable, ensuite, sur le tableau d'affichage de la mairie et sur le site internet.

Présents : Patrick MILLET, Jacky BLANCHARD René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Philippe NOUVEAU et Céline TROPIBANI.

Absents excusés : Jérôme BERTRAND, Florent MARTELIN pouvoir à René DESSERRIERES, Tony LHOMME, François PONCIN (avait donné pouvoir à Jérôme BERTRAND).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Philippe NOUVEAU, secrétaire de séance.

Date des prochains conseils municipaux : 17/10/2022, 05/12/2022 et 16/01/2023.

Information sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

GANTELET GALABERTHIER : validation du devis pour la pose, la dépose et l'étude de 3 points de comptages automatiques VL/PL/Vitesse double sens pendant 2 semaines deux fois (prochainement et fin d'année, après la validation du mobilier urbain temporaire) pour un montant HT de 2 300.00 € soit 2 760.00 € TTC.

Achat contreplaqué filmé pour les décorations de Noël pour un montant HT DE 423.28 € SOIT TTC 507.94 €.

Hélène DENOYER et Aline RAT arrivent à 19h25 avant le vote de la première délibération

Convention de servitude pour branchement ENEDIS pour l'armoire NRO n° 3

Délibération n° 2022_09_50

Monsieur DESSERRIERES explique qu'il convient de signer une convention de servitude avec ENEDIS pour le branchement de l'armoire NRO n° 3 nécessaire pour le déploiement de la fibre optique dans les quartiers du Moulin et du Pont.

Les droits de servitude concernent la parcelle ZA 457 lieudit « Les Louises » et sont établis à demeure dans une bande de 0,40 m de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur total d'environ 13 mètres, ainsi que les accessoires et la pose de 2 bornes au sol.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, **par 11 voix pour** :

- **ACCEPTTE** la servitude pour le branchement ENEDIS de l'armoire NRO n° 3,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS.

Test de sens unique quartier de Collonges : choix de l'entreprise pour la signalisation

Délibération N°2022_09_51

Au printemps dernier, la commune a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA), une mission pour une étude de faisabilité pour l'aménagement du quartier de Collonges. L'objectif principal de cette étude était de répondre au problème de sécurité piétonnière liée à la vitesse des véhicules et à l'étroitesse de la rue.

Parmi les hypothèses de travail, la solution la plus pertinente repose sur la mise en sens unique de la Grande Rue depuis la rue de la Vie Neuve jusqu'à la place de la Mairie, l'autre sens étant dévié route du Port puis, éventuellement, rue de la Vie Neuve.

Des devis estimatifs pour l'achat et la mise en place des matériels de balisage, de signalisation et de marquage d'une phase de test ont été établis par :

- L D V Signalisation pour un montant HT de 12 057.00 € soit 14 468.40 € TTC,
- PROXIMARK pour un montant HT de 16 724.00 € soit 20 068.80 € TTC.

Le Conseil Municipal après un vote à main levée, **par 11 voix pour** :

- **CHOISIT** l'entreprise L D V signalisation
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

Construction de 5 caveaux funéraires 2 places - devis :

Délibération n° 2022_09_52

Monsieur le Maire informe les élus qu'il ne reste plus qu'un seul caveau disponible dans le cimetière communal et qu'il a fait des demandes de devis auprès de deux marbreries pour la fourniture et la pose de 5 caveaux 2 places dans le cimetière communal.

Les devis se chiffrent ainsi :

- SARL AIN FUNERAIRE à VIRIAT pour un montant HT de 9 646.00 € soit TTC 11 575.20 €
- MARBRERIE DE VILLA à GROSLEE-SAINT BENOIT pour un montant HT de 8 287.50 € soit 9 944.99 € TTC.

Le Conseil Municipal après un vote à main levée, **par 11 voix pour** :

- **DECIDE** de retenir le devis de la MARBRERIE DE VILLA
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

Travaux chaufferie école - devis

Délibération n° 2022_09_53

Hervé FONTAINE informe les élus que la chaudière de l'école est en panne.

L'Agence ENGIE HOME SERVICES site de POLLIAT qui effectue la maintenance de la chaudière de l'école propose un devis de réparation de 845.63 € HT soit 1 025.58 € TTC pour le remplacement du moteur et du presse étoupe V3V de la chaudière y compris visseries, joints et câbles.

Le Conseil Municipal après un vote à main levée, **par 11 voix pour** :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

Travaux chaudière local technique /local pompiers - devis :

Délibération n° 2022_09_54

Hervé FONTAINE informe les élus que la chaudière du local technique/local pompiers est en panne.

L'Agence ENGIE HOME SERVICES site de POLLIAT qui effectue la maintenance de la chaudière du local technique/local pompiers propose un devis de réparation de 421.48 € HT soit 505.77 TTC pour le remplacement de la platine display iSystem et le joint du brûleur y compris visseries, joints et câbles.

Le Conseil Municipal après un vote à main levée, **par 11 voix pour :**

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

Suppression régie de recettes de la cantine scolaire :

Délibération n° 2022_09_55

Vu le code général des collectivités territoriales et considérant que le règlement des repas à la cantine scolaire s'effectue par prélèvement depuis le 1^{er} septembre 2021,

Vu les observations et la demande de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey demandant la clôture de la régie de recettes,

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, **par 11 voix pour :**

DECIDE :

- La suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes de cantine,
- Que la suppression de cette régie prendra effet dès le 30 septembre 2022,
- Que le Maire et le Comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération

Décision modificative n° 1 - budget principal

Délibération n° 2022_09_56

Mr DESSERRIERES expose que lorsqu'une collectivité engage des frais d'études, ceux-ci sont imputés sur un compte d'attente de travaux (2031) et ne sont pas considérés comme réels pour le FCTVA tant qu'ils ne sont pas imputés sur le compte de travaux réalisés (en l'occurrence comptes 2135, 2151, 2315).

A ce jour, toutes les études préalables aux travaux d'accessibilité PMR et travaux de voirie Chemin du Verney, ont été enregistrées dans ce compte d'attente et représentent la somme de 40 850.35 €.

Mr DESSERRIERES précise que les études effectuées en 2015, 2016, 2017, 2018 dans le cadre de l'accessibilité PMR et des travaux de voirie chemin du Verney ayant été suivies de travaux, il convient d'intégrer les montants, aujourd'hui enregistrés au compte 2031 (Frais d'études), aux comptes 2135 (Installations générales, agencements) 2151 (Réseaux de voirie) et 2315 (Installations, matériel et outillage techniques) pour permettre notamment la récupération du FCTVA sur le prochain exercice.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, **par 11 voix pour,**

- **AUTORISE** la décision modificative n° 1 ci-dessus au budget principal.

Coupes affouagères 2022

Délibération n° 2022_09_57

René DESSERRIERES informe que suite à l'annulation du programme de coupes affouagères 2020 (2 candidats, ayant finalement décliné) et au dépôt d'une seule candidature au rôle d'affouage 2022, il propose, en accord avec l'ONF, l'attribution d'une des deux parcelles prévues en 2020 à ce candidat.

Le prix de 100 € est proposé pour cette coupe affouagère.

Il convient de désigner 3 garants et propose les noms de :

- Florent MARTELIN
- François PONCIN
- Patrick de BRITO.

Le Maire rappelle que chaque affouagiste doit signer le règlement d'affouage sur pied (document joint à la présente délibération).

Le Conseil municipal après vote à main levée, **par 11 voix pour** :

- **DECIDE** que le partage des coupes se poursuive sur le lot 15 « Au creux de Montfalcon »,
- **FIXE** la participation de l'affouagiste à la somme de 100 € qui sera réglée auprès de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey,
- **DESIGNE** comme garants : Florent MARTELIN, François PONCIN et Patrick de BRITO,
- **DEMANDE** que les règles de sécurité soient transmises aux affouagistes,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Tarif de la prestation cantine pour les élèves présentant des allergies alimentaires (PAI)

Délibération n° 2022_09_58

Hélène DENOYER après en avoir discuté avec la Commission Enfance propose de tarifier l'accueil à la cantine, des élèves qui présentent des allergies alimentaires, disposent d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) et apportent leur panier-repas.

Elle propose le tarif de 1.50 € la prestation journalière à compter de la présente délibération.

Les élus après discussion proposent une facturation forfaitaire trimestrielle de 72 € par enfant, correspondant aux frais de garde et de service des agents communaux affectés à la cantine scolaire. Un titre de recette sera établi au début de chaque trimestre scolaire (septembre, janvier et avril).

Le Conseil Municipal après vote à main levée, **par 11 voix pour** :

- **DECIDE** de fixer une prestation cantine forfaitaire trimestrielle de 72.00 € par enfant déjeunant à la cantine scolaire avec son panier-repas.

RAPPEL : Veillez à sortir les bacs et sacs d'ordures ménagères et du tri sélectif la veille au soir de la collecte et les rentrer le soir.

FETE DU VILLAGE 2023



St Sorlin village de roses : 50° anniversaire les 10 et 11/06/2023

Le programme est fixé :

Samedi soir : Repas et bal pour les habitants du village

Dimanche : Animations et grand défilé à 14h

Le tout sera gratuit.

Nous avons besoin de bénévoles pour que cette fête soit réussie.

Merci de contacter lapoupponne01@gmail.com ou 06 27 39 17 81 (Murielle) si vous pouvez aider :

- chapiteaux et autres (montage vendredi et démontage lundi)
- galettes (fabrication + vente le samedi matin et dimanche matin)
- buvette (samedi soir et dimanche en journée)
- défilé (participation directe ou aide à la construction d'un char)
- diaporama numérique (prêt de photos anciennes)

BULLETIN MUNICIPAL



Le traditionnel Bulletin Municipal annuel est en préparation. Afin de bien vous faire connaître, les pages Vie Active et Associations seront reconduites.

Pour les **Professionnels** désirant s'inscrire, modifier, voir se désinscrire du Bulletin, merci de prendre contact avec lapoupponne01@gmail.com

Sans indication contraire de votre part, ces informations seront reconduites dans le bulletin et également diffusées sur le site internet de la mairie.

Date limite de retour : **le 15 octobre 2022**

CALENDRIER DE L'AVENT DU C.C.A.S. AU PROFIT DES RESTOS DU CŒUR.



Du 1^{er} au 24 décembre, une hotte sera de nouveau installée au portail de l'école, vous pourrez déposer à l'intérieur des petits cadeaux qui seront remis aux restos du cœur avant la fin de l'année.

Pas d'alcool, mais : chocolats – petits gâteaux – bijoux fantaisie – pochettes – échantillons de parfums – foulards - Tout ce que vous offririez à un proche pour un budget minime.

Les enfants du périscolaire se chargeront de décorer et d'accrocher chaque jour des figurines correspondantes aux numéros sur le sapin.

Les cadeaux de la hotte seront retirés chaque soir.

Merci pour votre générosité.



ILLUMINATIONS DU 8 DECEMBRE

La mairie propose encore cette année de fournir les pots et bougies pour étendre la visibilité de cet évènement à tous les bâtiments (lavoirs, croix etc...) et lieux publics des quartiers.

N'hésitez pas à faire part de vos besoins à lapoupponne@gmail.com ou aller voir Jean-Baptiste employé communal.

N'oubliez pas d'envoyer des photos de vos réalisations sur lapoupponne01@gmail.com

Pour le 8 décembre, merci de votre aide pour :

La mise en pot des bougies : le samedi 03/12 à 10h

La pose des bougies dans le vieux village. RdV le 08/12 à 15h devant la mairie.

Allumage des bougies à partir de 17h.

La ramasse des bougies à partir de 21h.



AGENDA

SEPTEMBRE

20/09 : Réunion publique pour l'aménagement du quartier de Collonges

25/09 : Saint So Course

OCTOBRE

07/10 : Rencontre mairie/présidents des associations - 18h au foyer

21/10 : Distribution des sacs jaunes - de 16h à 18h au local technique

NOVEMBRE

11/11 : Hommage à tous les morts pour la France - à 11h devant le monument aux morts

20/11 : Repas des aînés organisé par le CCAS.

26/11 : Soirée théâtre - au foyer



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapoupponne01@gmail.com